



**AGRO-BIO**  
La Réponse  
Protéomique &  
Immunologique

2 allée de la Chavannerie  
45240 La Ferté Saint Aubin  
France  
Tél. 33 (0)2 38 64 83 50  
Fax. 33 (0)2 38 64 83 59  
www.agro-bio.fr

4

# Protocole de production d'anticorps polyclonaux chez le mouton

Version 2010/01

FR

Agro-Bio a développé un protocole d'immunisation optimisé en temps, en quantité d'antigène et en qualité d'anticorps obtenus pour la production d'anticorps polyclonaux chez le mouton.

Notre protocole standard 77 jours vous permet d'obtenir après 5 injections d'antigène, jusqu'à 200 mL d'antisérum par mouton.

<b>Espèce :</b>	Mouton
<b>Antigènes :</b>	Peptides, protéines, bactéries, virus ou tout autre organisme inactivé ou non toxique dont l'antigénicité et l'immunogénicité ont été démontrées. Concentration conseillée pour un protocole de 77 jours $\geq 1$ mg/mL ou $2 \cdot 10^8$ CFU/mL
<b>Quantités d'antigènes :</b>	AGRO-BIO utilise pour un protocole 77 jours : - 5 mg par mouton. - $20 \cdot 10^8$ CFU ou PFU par mouton.
<b>Injections :</b>	La première injection est réalisée par voie intradermique et en adjuvant complet de Freund alors que les rappels sont réalisés par voie sous-cutanée et en adjuvant incomplet de Freund.



## Protocole d'immunisation

Jour	0	14	28	42	56	63	77
<b>Injection</b>	1 <sup>ere</sup>	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>	4 <sup>eme</sup>		5 <sup>eme</sup>	
<b>Volume de sérum</b>	Pré-immun <sup>(1)</sup> 5-10 mL				80 à 100 mL		80 à 100 mL

<sup>(1)</sup> Tester les sérums en pré-immun permet de déterminer si les animaux possèdent naturellement des anticorps pouvant reconnaître de manière non spécifique l'antigène d'intérêt.

Dans les deux semaines suivant l'envoi de votre bon de commande, vous recevrez un calendrier prévisionnel répertoriant les différentes étapes de votre prestation.

Sont compris dans nos protocoles :

- L'achat des animaux, la période de quarantaine et le transfert en expérimentation,
- Le gardiennage des animaux pendant le protocole,
- Les injections et prélèvements des animaux,
- 10 jours de gardiennage dans l'attente de votre décision sur le devenir des animaux,
- Le sacrifice des animaux sans récupération de sérum.

Ne sont pas inclus dans nos protocoles :

- Les frais de port,
- Le gardiennage des animaux d'une durée supérieure à 10 jours (vous disposez de 10 jours à compter du jour de réception de vos produits, pour nous informer de votre décision de poursuivre ou non votre protocole. Passé ce délai et en l'absence de réponse de votre part, nous sommes contraints de sacrifier vos animaux),
- Prélèvements de fin de protocole (2 prélèvements à 1 semaine d'intervalle correspondant à une « exsanguination »).

Cf. Conditions générales de ventes

Agro-Bio possède également un agrément au titre du **Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche.**

